

PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



Fédération française d'études et de sports sous-marins



Règlement spécifique

Compétition Régionale
Normandie

ROUEN le 4 avril 2020

8 h – 18 h 30

FFESSM
NORMANDIE



NORMANDIE

SITE ET ACCUEIL

Le Site

Description
Règles d'accès

Accueil des clubs

LA COMPETITION

Inscription

Engagement
Catégories
Modalité

Epreuves

Déroulement
Matériel

Arbitres et Juges

Repas et pot de clôture

REGLEMENTATION

Administratif
Équipement
Épreuves

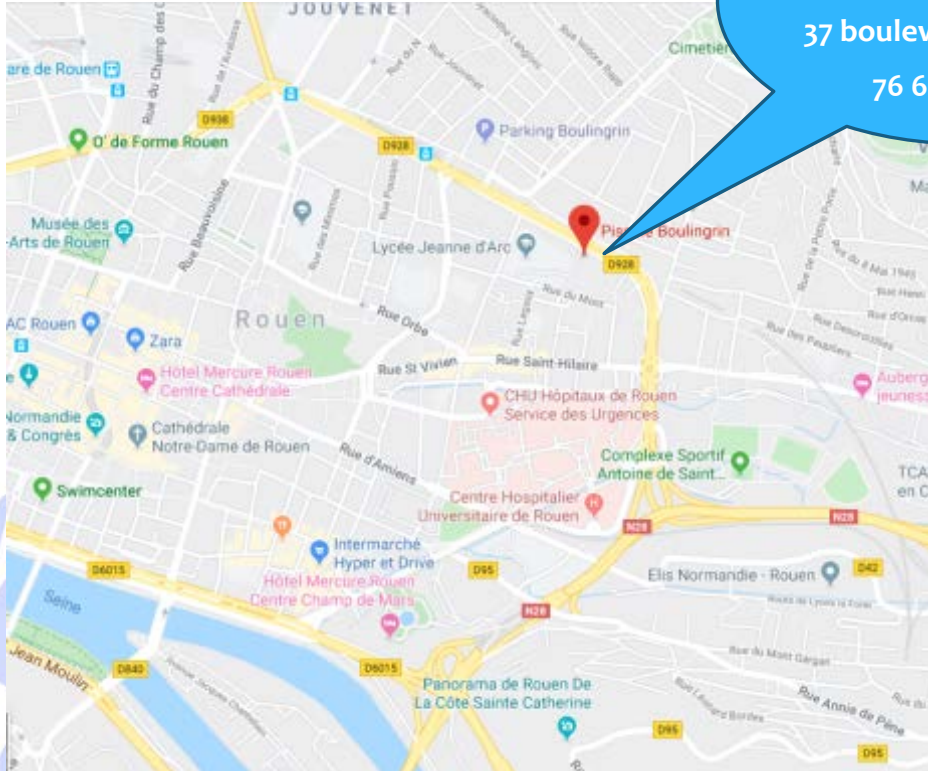
NORMANDIE



LE SITE

La piscine qui accueille cet évènement est celle de Boulingrin

Adresse :
Piscine Boulingrin
37 boulevard de Verdun
76 600 Rouen



Accès - Transports

Attention, les stationnements à proximité de la piscine sont payants.

Un emplacement sera réservé devant la piscine pour vous permettre le déchargement du matériel.

Nous étudions l'organisation d'une navette à partir d'un point de stationnement commun après déchargement matériels et PSPeurs et vous en informerons ultérieurement.

Transports en commun

Métro (Arrêt Boulingrin)

TEOR 4 (Arrêt Boulingrin)

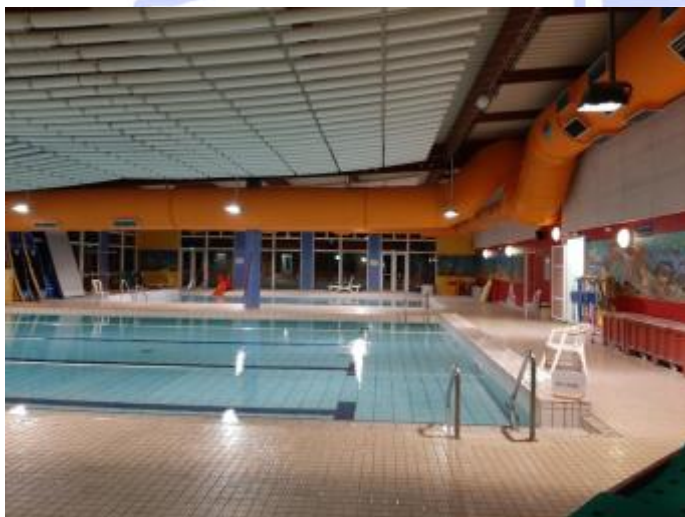
Ligne Fast F2 (Arrêt Boulingrin)

Bus 22, 40, t53, 57 (Arrêt Boulingrin)

Description

Piscine couverte équipée d'un bassin de 25m x 10m avec 4 lignes d'eau.

La profondeur y est de 0,90 m d'un côté et 2,52 m côté plot de départ



Un bassin d'apprentissage de 50-60 cm de profondeur sur le côté, autour duquel seront réunies les équipes.

A l'opposé une fosse de plongée accessible aux compétiteurs majeurs pour les échauffements (profondeur 5,55 m)

La température de l'eau est maintenue à 27 °C.

Règles d'accès aux bassins

Les vestiaires collectifs seront à favoriser. Les tenues de ville devront y être déposées.

Les espaces individuels pourront être utilisés, et les vêtements placés en paniers à numéro pourront être remis à l'espace dédié.

L'accès aux bassins ne sera accordé qu'aux concurrents en maillot de bain, douchés, porteurs d'un bracelet d'identification.

L'ensemble du matériel de plongée devra être rincé,

Les clubs disposeront d'une zone dédiée où ils pourront se regrouper et entreposer leurs équipements. Le chef d'équipe de chaque club sera garant de la propreté des lieux.

La consommation de nourriture est interdite autour du bassin.

ACCUEIL

Les clubs seront accueillis le samedi 4 avril 2020 à partir de 08h15 dans le hall d'entrée de la piscine (ouverture de l'établissement à 8h00)

Le chef d'équipe de chacun des clubs devra se présenter à l'organisateur afin de présenter les documents administratifs et se tenir informé des dernières indications concernant le déroulement de la journée.

Le chef d'équipe se verra remettre un dossier comportant des bracelets d'identification de ses compétiteurs.

Ce bracelet est unique et individuel, il permet de déterminer la catégorie, le club et le numéro de chaque compétiteur, ce bracelet devra être porté jusqu'à la fin des épreuves.

Les dossiers d'inscription devront être fournis en amont de la compétition par courrier électronique à l'adresse suivante : plongee.sportive.76@gmail.com

Le Chef d'équipe reste garant de la conformité du dossier d'inscription de l'ensemble des engagés du club et devra être en mesure de fournir le dossier d'un concurrent à l'organisation jusqu'à la clôture de la rencontre.

Les blocs devront être clairement identifiables par club. Ils seront déposés afin de pouvoir en vérifier la qualité de l'air. Les équipes pourront les retrouver à l'intérieur de l'enceinte pour ne pas avoir à les transporter aux travers des vestiaires

INSCRIPTION

Les inscriptions sont organisées par l'envoi d'un fichier d'inscription fourni avec le présent règlement.

Engagements

Les chefs d'équipe sont les garants des informations qui y sont portées et des engagements des compétiteurs dans les différentes épreuves.

Ils s'assurent notamment que chacun des compétiteurs est en mesure d'effectuer les épreuves dans lesquels ils s'engagent en toute sécurité.

Catégories d'âges

Trois catégories d'âges ont été retenues pour ce championnat

- **Jeunes**: Benjamin, Minime, Cadet et Junior
- **Sénior** : Sénior, V1, V2
- **Master** : V3, V4, V5, V6,

Modalité d'inscription

Le coût de l'inscription s'élève à 6 euros par compétiteur inscrit.
Le chèque sera à fournir en amont de la compétition à l'ordre du
Une attestation vous sera fournie sur demande.

Clôture des inscriptions à la rencontre le 22/03/2020.

LES EPREUVES

Compte tenu de la faible profondeur du bassin et du nombre de ligne d'eau les épreuves retenues pour ce Championnat Régional sont :

- 50m émergence d'un objet,
- 50 m Octopus Mono-bloc « mixte »
- 200 m Trial
- Relais Topédo 4x50m « mixte 2H/2F ».

Les épreuves de Trial et Relais seront réalisés au départ des plots.

Les épreuves d'Émergence 6kg et Octopus seront réalisées au départ du bord, côté petit bassin. La règle de départ qui s'appliquera est celle du passage de témoin sur le relais : « Le PSpieur devra maintenir un contact à l'extérieur avec une partie du mur de départ » (une main devra être en contact avec la partie supérieure du mur de départ)

Note : Pour les épreuves en mixte, il est demandé de respecter la parité totale. Vous pouvez, si vous le souhaitez, présenter des équipes non mixtes. Les temps seront enregistrés, mais ne pourront prétendre au classement club et podiums.

Classement et récompenses

Pour les épreuves individuelles, le classement qui sera effectué pour les podiums sera un classement Homme et un classement Femme par catégorie (pas de podium toutes catégories)

Pour le 50m Octopus Mono-bloc, les podiums se feront par catégorie.

Selon les équipes engagées, les podiums du Relais 4x50m Torpédo seront toutes catégories ou Jeunes (J) et Adultes (S et M)

Déroulement

- 8h00 – ouverture de la piscine pour installation de l'organisation
- 8h15 – 8h45 : Accueil des Compétiteurs, Juges et Arbitres
- 8h30 – 9h15 : Installation des Clubs et Echauffements
- 9h00 – 9 h15 : Briefing des arbitres et des chefs d'équipe
- 9h15 – 9h30 : Ouverture de la compétition
- 9h30 – 11h00 : 50m Émergence 6kg
- 11h15 – 11h50 : 50m Octopus
- 12h00 – 13h15 : Repas
- 13h30 – Reprise de la compétition
- 13h45 – 16h10 : 200m Trial
- 16h30 – 17h00 : Relais Torpédo 4x50m
- 17h30 – Résultats
- 18h30 – Fermeture de la piscine

Le déroulement de la journée est donné à titre indicatif, il peut évoluer en fonction des engagements et de la durée réelle des épreuves.

Le planning des séries concernant chaque épreuve sera diffusé au référent PSP de chaque club participant par courrier électronique en amont de la rencontre, il sera également affiché près des bassins.

Le planning indiquera pour l'ensemble des séries de chaque épreuve :

- le nom de l'épreuve,
- l'heure approximative de passage
- le numéro de la série,
- le plot de départ.
- la liste des concurrents (*identifiant ID inscrit sur le bracelet remis au début de la rencontre*),

Les concurrents devront se présenter en chambre d'appel avant l'accès au plot de départ. Chaque concurrent devra connaître son plot de départ et le numéro de la série dans laquelle il doit concourir pour chaque épreuve.

La conformité de la composition des séries sera effectuée par les juges en chambre d'appel.

Matériel

Chaque club devra venir avec son matériel « scaphandre » :

- Bouteille (de 6 à 18 litres) à jour de TIV et de requalification,
- Détendeurs (principal, secours, manomètre, (*manomètre bouton interdit*),
- Gilet stabilisateur / BackPack.

Pour les bénévoles, arbitres et sécu sous-marine, le matériel « scaphandre » sera mis à disposition.

LES ARBITRES ET JUGES

Il est demandé à chaque club participant de venir, accompagné de juges/arbitres et bénévoles (1 arbitre non compétiteur et 1 bénévole minimum par club et avec un ratio minimum de 1 arbitre compétiteur ou non pour 6 compétiteurs) afin d'aider aux tâches suivantes :

- Arbitrage (chronométrage, virage, arbitre de fond),
- Sécurité surface,
- Sécurité sous-marine,
- Starter,
- Chambre d'appel,
- Chambre des résultats,
- Navette.

Une liste de ces arbitres et juges sera fournie dans le fichier d'inscriptions.

REPAS et POT DE CLÔTURE

La consommation de nourriture est interdite aux abords des bassins

Repas du midi

Ne disposant pas de salle à proximité immédiate de la piscine, il n'est pas possible d'envisager l'organisation du repas du midi.

Il est donc demandé aux équipes de prévoir leur propre pic-nic en privilégiant les emballages et ustensiles réutilisables.

Un espace situé en mezzanine au-dessus de l'accueil pourra accueillir les équipes.

Eau et Café/Thé seront à disposition

Pour les arbitres et juges le repas est pris en charge par l'organisation

Pot de Clôture

Lors de la promulgation des résultats, un pot de clôture sera proposé. Dans la tradition des rencontres de PSP les clubs qui le souhaitent pourront apporter leurs spécialités culinaires locales à déguster, à faire découvrir aux autres clubs.

Il est demandé aux participants d'**amener leurs « Ecocup »** personnels

REGLEMENTATION

Administratifs

Le jour de la rencontre, chaque compétiteur devra être en mesure de présenter les documents suivants (à défaut, il ne pourra pas participer aux épreuves) :

- Licence fédérale 2020,
- Assurance complémentaire individuelle « piscine » à minima,
- Carte de plongeur Niveau 1 ou Plongeur d'Or minimum ou équivalent,
- Certificat médical (< 1an) **d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée sportive en piscine en compétition.**
- Pour les mineurs (- de 18 ans au moment des épreuves) : Autorisation parentale spécifiant la dénomination, la date et le lieu de la rencontre, «Championnat Normand de plongée sportive en piscine ».

Note : Il y a aura un contrôle de l'ensemble des documents en amont ainsi que le jour de la rencontre au moment de l'accueil des clubs. A défaut, le compétiteur ne pourra pas participer aux épreuves.

Attention : les compétiteurs concourant dans une catégorie supérieure devront justifier de l'autorisation au sur-classement sur le certificat médical en cours de validité (<1an).

Equipement

Tous les équipements individuels doivent être des produits manufacturés spécifiques à la plongée (à l'exception des maillots de bains) et ne doivent présenter aucune modification.

- Equipement obligatoire :

Maillot de bain pour les hommes, « une ou deux pièces » pour les femmes

La tenue vestimentaire est libre néanmoins :

- Masque de plongée « binoculaire » obligatoire. (pas d'accès en zone de départ pour les compétiteurs n'ayant pas de masque binoculaire),
- Palmes,
- Détendeur deux étages, octopus et manomètre,
- Bouteille de plongée de 6 à 18l,
- Gilet ou BackPack
- Bracelet d'identification remis par l'organisation.

- Equipements optionnels :

Les équipements optionnels pourront être les suivants :

- Gants, montre, cagoule, chaussons, bonnet de bain,
- Combinaison de plongée ou de nage – Shorty (au choix du compétiteur).

L'utilisation d'un air enrichi n'est pas autorisée sous peine de disqualification et de mise à l'écart de la bouteille suspectée.

Le gonflage des bouteilles sera autorisé si les bouteilles d'air comprimé sont à jour de TIV et de requalification

Chaque Club devra présenter une liste des Inspections Visuelles des blocs présentée telle que prédéfinie sur le site fédéral TIV ou les certificats individuels d'IV pour chaque bloc.

A défaut de présentation de cette liste ou du certificat individuel, les blocs ne seront pas autorisés à entrer dans l'enceinte de la piscine.

Obligations des concurrents

Les compétiteurs doivent connaître le règlement des épreuves ainsi que le règlement particulier de la compétition.

Ils doivent s'y conformer.

Voir le règlement des épreuves FFESSM disponible sur le site internet de la fédération.

Dernière mise à jour 09/11/2019